

Ce que Dieu a investi en vous



"La glorieuse richesse de son héritage au milieu des saints." [Ephésiens 1.18](#)

Paul a prié pour les croyants d'Éphèse, pour qu'ils puissent savoir ce que Dieu attendait d'eux et reconnaître les "richesses" qu'il avait investies en eux.

L'œuvre pour Christ, seule, sera comptée.
Réfléchissez à ceci :

1. Dieu sait ce qu'il a investi en vous. Il ne vous a pas racheté un jour pour vous rappeler à lui le lendemain. Il vous recrute et vous équipe pour remplir une mission précise dans ce monde. Dans la parabole des talents ([Matthieu 25.14](#)), Jésus nous apprend que nous n'en avons pas tous reçu le même nombre. Il ne faut donc pas chercher à se comparer. Ce n'est pas ce que vous avez qui détermine votre récompense, mais ce que vous en faites. Vous entrez en conflit avec Dieu quand vous enterrez votre talent par peur du danger et de l'échec.

2. Dieu prend soin de son investissement. Nous arrive-t-il de lui désobéir ? Oui. Nous corrige-t-il ? Absolument. Mais il ne nous abandonne jamais, même s'il faut un temps plus ou moins long en fonction de notre réaction pour que nous revenions à lui ! "Car les dons gratuits et l'appel de Dieu sont irrévocables" ([Romains 11.29](#)).

3. Dieu attend un retour sur investissement. À la fin de votre vie, quel bilan allez-vous lui présenter ? Dieu vous confie du temps, des talents et des richesses. Les utilisez-vous de façon égoïste, ou bien pour le servir et bénir autrui ? "Nous devons tous nous présenter devant le tribunal du Christ. Alors chacun recevra ce qui lui revient pour ce qu'il aura fait en bien ou en mal, pendant sa vie sur la terre" ([2 Corinthiens 5.10](#)).

Une réflexion pour aujourd'hui

Un cantique le dit ainsi : "Une seule vie, si vite passée. L'œuvre pour Christ, seule, sera comptée".

[Bob Gass](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

1229 Partages

Partager par email

Cette méditation de Bob et Debby Gass, publiée en français par l'association PHARE MEDIA est la propriété de UCB UK (charity).

L'autorisation de diffusion est accordée aux églises et aux œuvres chrétiennes à raison de 52 textes par an sous réserve de citer les auteurs, Bob et Debby Gass, la source - www.paroledujour.com - et la possibilité d'obtenir gratuitement la version papier sous forme de brochure auprès de : contact@paroledujour.com.